

Décembre 2025

Rapport Empreinte carbone



ACCOMPAGNÉ PAR LE GRET





Table des matières

1. DYNAMIQUE DU SECTEUR

2. L'ÉCOLOGIE AU F3E

- 2.1 Dans les activités du F3E
- 2.2 Ainsi que dans son fonctionnement

3. DÉMARCHE EN COURS DU F3E ET PREMIERS RÉSULTATS

- 3.1 La démarche réalisée
- 3.2 Les premiers résultats obtenus

4. PREMIÈRES ORIENTATIONS POUR LA STRATÉGIE ÉCOLOGIE ISSUES DE LA MESURE DE L'EMPREINTE

- 4.1 Les sources d'information et d'inspiration
- 4.2 Les leviers d'actions
- 4.3 Réduction des émissions de GES du F3E
- 4.4 Les enjeux de gouvernance, au cœur de la stratégie

3

4

5
5

6

6
7

10

10
10
11
11

1. Dynamique du secteur

Le secteur de la solidarité internationale (SI) a depuis long-temps contribué à la lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement, à travers différents projets et programmes, du local aux négociations multilatérales.

- **La mobilisation de la gouvernance des OSC**, à travers les directions et CA, qui peuvent avoir un rôle clé dans le portage de la démarche.
- **Les incitations réglementaires**, qui sont plus fortes chez les bailleurs humanitaires que chez les bailleurs de projets de développement.

La question de la **propre empreinte des activités et modes de fonctionnement des organisations de la société civile (OSC)** est toutefois plus récente. C'est en effet à partir de 2019 qu'une réelle dynamique s'initie en France, avec la mise en place de premières stratégies, plans d'actions et réflexions pour adapter les approches existantes aux spécificités de la SI.

Plusieurs leviers de motivations, souvent interconnectés, sont généralement mis en avant :

- **L'urgence** subie sur le terrain et documentée par les scientifiques, alors que plus de 3,5 milliards d'êtres humains¹ sont très vulnérables au changement climatique et qu'1,2 milliards d'emplois² dépendent directement d'un environnement sain.
- **L'adéquation avec les valeurs intrinsèques** des OSC, dans la mesure où les inégalités sociales sont elles aussi fortement exposées à l'érosion de la biodiversité et l'évolution du climat.
- **Les dynamiques collectives issues de salarié·es**, en lien avec des dynamiques sociales en France (marches pour le climat, fresques...) et dans différents pays d'interventions (COP, plaidoyer...).

Au moment de lancer une démarche visant à mesurer leur empreinte carbone, les OSC doivent nécessairement prendre des précautions. Deux enjeux spécifiques à la SI sont en effet à prendre en compte :

- **L'évolution dans un double contexte**, en France et dans les pays d'actions, où les approches de l'écologie et du climat sont différentes. A l'échelle multilatérale, d'une part, avec la Convention de Rio qui promeut les responsabilités communes mais différencierées et le droit au développement. A l'échelle locale, d'autre part, où les approches de l'écologie et du climat sont également plurielles.

- **L'absence de lignes directrices imposées**, pour le secteur associatif en France, laissant une forte marge de manœuvre même si de plus en plus de collectifs proposent des préconisations comme le Réseau Environnement Humanitaire, le Groupe Initiatives ou la Commission Climat & Développement de Coordination SUD.

1. IPPC, *Impacts, Adaptation and Vulnerability*, 2022, <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-ii/>

2. OIT, *Une économie verte et créatrice d'emploi*, 2018, https://webapps.ilo.org/weso-greening/documents/WGEX_FR.pdf

33 ONG³
avaient engagé une
démarche pour réfléchir
à leur empreinte en 2023
contre 5 en 2018

3/5⁴,
c'est le niveau de maturité
moyen que les ONG françaises
s'auto-attribuent en 2025 sur
leur démarche de responsabilité
climatique et environnementale

Déplacements en avion, achats et numérique

constituent 3 postes clés d'émissions de
gaz à effet de serre (GES) pour les ONG,
alors que les actions sont prioritairement
prises dans le secteur de l'énergie,
des consommables et des déchets⁴

2. L'écologie au F3E

LA RESPONSABILITÉ PARTICULIÈRE DES ACTEURS ET ACTRICES DES SOLIDARITÉS⁵

Dans le contexte actuel d'urgence écologique, **les acteurs et actrices des solidarités ont une responsabilité : elles doivent améliorer la qualité de leurs actions en matière écologique et accompagner vers la justice écologique dans leurs organisations et avec leurs partenaires** et ce même si ce n'est pas « leur cœur de métier ».

Les projets et actions de solidarité doivent considérer les enjeux écologiques en premier lieu avec les personnes concernées, notamment celles

qui sont dominées et subissent des inégalités sociales, économiques et environnementales.

En effet, c'est en renforçant leur pouvoir d'agir et la capacité d'agir collectivement que la transition écologique pourra se mettre en place de manière adaptée, durable et juste, notamment au vu de la différence d'empreinte écologique entre les populations et de la dette écologique du Nord global envers le Sud global.



3. Enquête annuelle CCD 2023

4. Enquête annuelle CCD 2025

5. Voir l'ouvrage Écologie et pouvoir d'agir

2.1 Dans les activités du F3E

La vision du F3E de l'écologie s'appuie sur la solidarité coopérative en considérant l'ensemble des écosystèmes et le pouvoir d'agir des personnes concernées à partir de leurs connaissances situées et leurs savoirs locaux. Pour atteindre la soutenabilité, il est nécessaire que les actions soient définies par les personnes concernées.

Dans le cadre du programme d'expérimentation méthodologique, l'atelier du changement social (PACS), le F3E développe des méthodologies ascendantes porteuses de transformations durables et sociales, dans un objectif de justice sociale et écologique.

Le projet exploratoire « Écologie et pouvoir d'agir », mis en œuvre en 2023, a été l'occasion pour le F3E d'aller chercher à l'extérieur du réseau des expériences et des compétences sur la question de l'écologie en lien avec le pouvoir d'agir. Ce projet a permis d'explorer le sujet, qui touche tous les domaines d'action de nos membres en interne et en externe, *et* de s'y acculturer, sans perdre de vue sa complexité.

Depuis 2025, le F3E renforce son travail d'outilage méthodologique de ses membres en matière d'écologie, en s'appuyant sur l'expérimentation collective et sur des communautés de pratique dédiées à l'écologie.

2.2 Ainsi que dans son fonctionnement

Depuis 2024, le F3E est en pleine élaboration de sa stratégie écologie. Un groupe de travail au sein de l'équipe et un comité de pilotage au sein du CA ont été mis en place. Le F3E a ainsi créé en interne des occasions de dialogue et d'apprentissage sur l'écoféminisme, l'impact carbone et la fresque du numérique.

Mesurer son empreinte carbone doit permettre au F3E de faire évoluer ses pratiques en tant qu'organisation (pratiques des salarié·e·s, gouvernance), de tester cet outil sur sa propre organisation, ainsi que d'inciter ses membres à utiliser son expérience pour l'appliquer à elles et eux-mêmes.

Il s'agit à la fois, pour le F3E, de gagner en cohérence institutionnelle, organisationnelle et opérationnelle, ainsi que de créer un terrain d'expérimentation pour ensuite partager et promouvoir son expérience auprès des membres et du réseau.

C'est dans ce cadre que le F3E a choisi en 2025 de mesurer son empreinte carbone, basée sur les données de l'année 2024, afin de définir un plan d'actions pour réduire son empreinte écologique en général et carbone en particulier.

Ce rapport vise à alimenter la réflexion stratégique interne sur l'écologie et vient structurer le plan d'actions à venir.



3. Démarche en cours du F3E et premiers résultats

3.1 La démarche réalisée

La démarche du F3E s'inscrit dans une logique transformante, sur le long terme, qui s'appuie sur la mobilisation d'une pluralité de parties prenantes : équipes métiers et support, direction, CA, membres, partenaires...

Afin d'initier une planification sur le long terme d'une démarche structurée, le F3E a réalisé, avec l'appui du Gret, une mesure de son empreinte carbone. Cette mesure carbone vise à acquérir une estimation des principales sources d'émissions de gaz à effet permettant de :

- Initier une **dynamique collective**
- Préciser le **positionnement du F3E**
- Prioriser les principaux **leviers d'actions** pour le F3E
- Disposer d'une **donnée de référence** pour le suivi des mesures qui seront récoltées à posteriori.

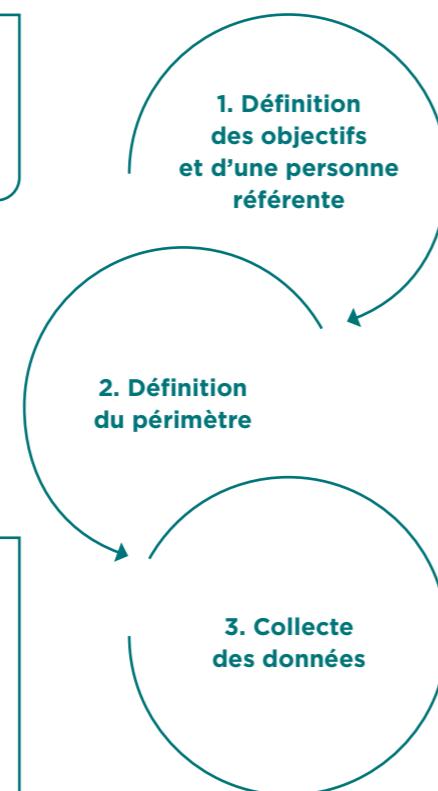
La mesure carbone possède des limites intrinsèques. Notamment, elle se focalise sur le carbone, qui n'est qu'une des nombreuses sources ayant un impact écologique, alors que d'autres enjeux pourraient être étudiés (utilisation d'eau, impact sur la biodiversité, etc.). Par ailleurs, cette mesure carbone n'apporte que des ordres de grandeurs, indispensables certes pour guider l'action de réduction. Elle doit donc être intégrée dans une palette de réflexions plus large et transformante.

Cette mesure a été menée en cohérence avec les 6 étapes préconisées par la Commission Climat & Développement (CCD) de Coordination SUD. Les 3 premières ont abouti à la collecte des données à l'issue d'une phase de cadrage des objectifs, des personnes ressources et du périmètre de la mesure :

La référente écologie du F3E a piloté le processus, en se basant sur les objectifs définis ci-dessus. Une équipe de 4 personnes a été mobilisée pour réaliser cette mesure de l'empreinte.

Lors d'une réunion de cadrage, le périmètre de la mesure a été défini, sur la base des activités opérationnelles du F3E, en dissociant notamment le fonctionnement interne des événements (séminaire des expérimentations, AG, Rencontres) et des études qui sont les principales productions opérationnelles du F3E.

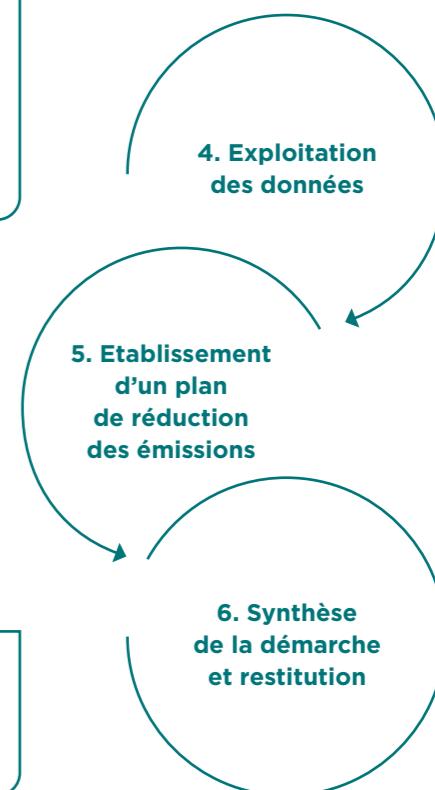
La collecte des données a mobilisé au maximum des données d'activités physiques (distances parcourues...). Lorsque ce n'était pas possible, des données monétaires (moins précises) ont été mobilisées. Un dialogue régulier a été mis en place tout au long de la collecte entre le personnel administratif et opérationnel afin de disposer des données les plus précises et fiables possible.



Une vérification de la cohérence des données collectées a été réalisée, en mobilisant notamment les données du rapport annuel. Les données d'activités du F3E ont ensuite été associées aux facteurs d'émissions, issus de la base empreinte® de l'ADEME. Un facteur d'amortissement comptable a été appliqué pour les immobilisations, conformément à l'approche Bilan carbone®.

Sur la base des premiers résultats de la mesure carbone, une session de restitution a permis de questionner des principes directeurs d'une stratégie écologie du F3E, sous forme d'un débat mouvant en présence d'une grande majorité des salarié-e-s du F3E. L'établissement d'un plan d'actions reste à consolider sur cette base (voir section « prochaines étapes » ci-dessous).

Une réunion de restitution avec l'équipe mise en place pour cette mesure a été organisée, pour revenir sur la démarche, approfondir la méthode de calcul et partager les documents de travail (base de calcul et support de restitution).



3.2 Les premiers résultats obtenus

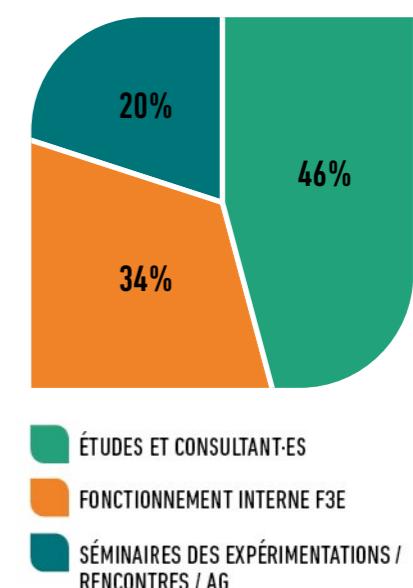
→ Les éléments présentés ici sont ceux obtenus à la suite de la mesure de l'empreinte carbone réalisée en 2025 par le F3E avec l'appui du Gret, sur les données de l'année 2024.

La mesure de l'empreinte carbone du F3E fournit les émissions de GES totales de :

- 149,5 teqCO₂⁶ en 2024 en intégrant les études (activités du F3E), ce qui correspond à **7,9 teqCO₂** par équivalent temps plein.
- 80,8 t CO₂ soit **4,3 teqCO₂/ETP** en considérant uniquement le périmètre de fonctionnement du F3E et l'organisation des séminaires annuels.

Comme le montre le graphique ci-contre, les émissions peuvent être réparties ainsi :

- La production d'études, avec consultance (une des principales activités du F3E) représente presque la moitié des émissions de GES (46%)
- Le fonctionnement interne du F3E représente 34% des émissions totales ;
- L'organisation de séminaires internationaux représente 20% de l'empreinte carbone du F3E global.



6. Tonne équivalent carbone : c'est une unité créée par le GIEC pour comparer les impacts de ces différents GES en matière de réchauffement climatique et pouvoir cumuler leurs émissions.

Par nature de dépense, nous observons que les **services** représentent ¾ des émissions du F3E. Parmi elles, 46% sont liés aux consultances (notamment pour l'élaboration d'études) et 30% à d'autres services : imprimerie et édition, communication, restauration et hébergement, assurances, services informatiques...

Le second poste d'émission provient des **déplacements professionnels** qui représentent 14% des émissions du F3E.

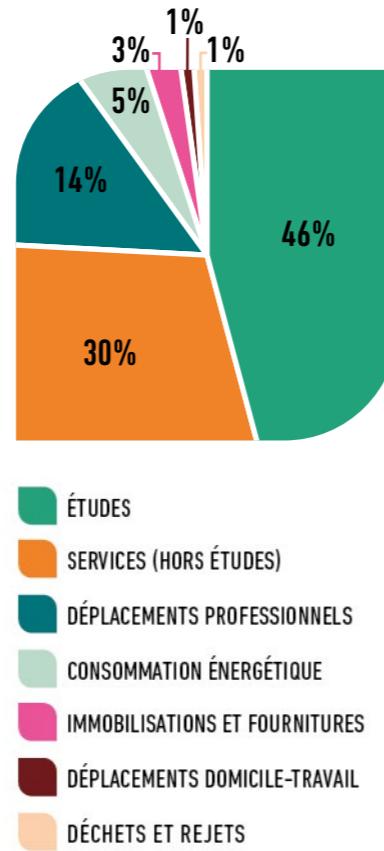
→ Ces émissions proviennent très majoritairement (à 96%) à des déplacements aériens et donc à moins de 4% de déplacements terrestres (train, véhicule, etc.).

→ Plus de 99%⁷ de ces émissions sont issues des déplacements lors des séminaires internationaux, des Rencontres et de l'AG du F3E. Ces déplacements sont ceux de partenaires et de participant·e·s du F3E à ces événements.

Les **consommations énergétiques** représentent 5% des émissions du F3E.

Enfin, les **immobilisations** (3%) proviennent majoritairement du parc informatique, des petites fournitures et du mobilier/électroménager.

Les **déplacements domicile-travail** et les **déchets solides et autres rejets** émettent peu. Attention toutefois, les rejets peuvent être sources d'autres impacts sur l'environnement (pollutions...).



Les émissions du F3E sont difficilement comparables à celles des autres OSC qui ont réalisé une mesure de leur empreinte carbone.

En effet :

- Le F3E, qui est un **réseau apprenant**, mène des activités de production de connaissances, de formation et d'organisation d'événements en France uniquement tandis que les OSC mènent des projets et des expertises en France et dans divers pays d'intervention ;
- Le F3E a fait le choix d'un périmètre qui intègre toutes ses activités (les études) tandis que la plupart des OSC n'ont estimé que les émissions de leur fonctionnement (y compris les déplacements dans les projets) et non des projets en tant que tels (par exemple la construction d'un barrage, des activités agricoles, etc.)

→ **Nous pouvons noter toutefois :**

→ **Les émissions par ETP** du F3E (4,3 teqCO₂) sont du même ordre de grandeur, voire un peu inférieures, que les émissions par ETP des sièges des OSC opératrices de projets comme les membres de la CCD (plutôt autour de 5 teqCO₂/ETP), ceci lorsqu'on ne considère que le fonctionnement des organisations (pas leurs projets).

→ **Concernant les déplacements**, dans le cas du F3E, ils sont opérés majoritairement par des participant·e·s plutôt que par le personnel du F3E contrairement aux membres de la CCD où le poste principal des sièges sont les déplacements professionnels des salarié·e·s des OSC (entre 60% à 80% des émissions des sièges).

→ **Les études et l'édition** de ressources constituent deux postes spécifiques au F3E, qui nécessitent des réflexions dédiées.

7. Les déplacements des consultant·e·s n'ont pas pu être distingués des honoraires compte tenu de l'indisponibilité des données. Ils ne sont donc pas pris en compte dans les émissions des déplacements pour le F3E mais dans la catégorie « Etude ». Ceci sera amélioré lors de la prochaine mesure de l'empreinte carbone du F3E.

4. Premières orientations pour la stratégie écologie issues de la mesure de l'empreinte

4.1 Les sources d'information et d'inspiration

La mesure de l'empreinte carbone présentée ci-dessus a permis au F3E d'identifier ses sources principales d'émissions de gaz à effet de serre. Elle est une source d'information fiable pour initier des réflexions pour le passage à l'action et la priorisation des initiatives du F3E.

Par ailleurs, le F3E souhaite prendre en compte des retours d'expérience du secteur au travers par exemple de lectures de stratégies existantes ou d'échanges entre pairs. Le F3E considérera notamment les recommandations :

- du Groupe Initiatives (Gi) et de la CCD sur la question des **responsabilités communes mais différencierées** pour intégrer les spécificités des participant·e·s et partenaires des Suds du F3E
- du Réseau Environnement Humanitaire (REH), piloté par le Groupe URD, concernant **les dynamiques de réduction** des autres acteurs et actrices du secteur notamment en se référant, de manière indicative, aux orientations proposées par la charte d'engagement du REH.

4.2 Les leviers d'actions

La restitution en interne mi-octobre de la mesure carbone a permis de partager un état des lieux et de sonder quelques orientations possibles.

Le F3E a identifié deux leviers d'action majeurs qui seront associés à des engagements ou des objectifs spécifiques qui sont :

- **Une meilleure prise en compte de l'écologie dans les interventions du F3E** (levier d'actions historique), avec deux logiques complémentaires : une intégration transversale et la mise en œuvre d'actions ciblant spécifiquement ces enjeux ;
- **La réduction de l'empreinte climatique et environnementale des modes de fonctionnement du F3E** en dissociant des actions de court terme et de long terme et en définissant éventuellement un objectif chiffré de réduction des impacts).

La partie suivante présente des premiers éléments de réflexion du F3E au regard des réductions possibles de ses impacts dans son mode de fonctionnement.

4.3 Réduction des émissions de GES du F3E

Un plan d'actions sera construit collectivement au sein du F3E. Il couvrira à minima les points suivants jugés prioritaires par le F3E :

→ S'agissant des activités :

- **L'accompagnement à la réalisation d'études** : le F3E mènera une réflexion stratégique concernant la mobilisation renforcée d'expertise locale, la coordination des zones géographiques couvertes pour interroger les modalités des déplacements et (ii) mettra en place des éléments opérationnels comme une check-list « achats durables » et des critères environnementaux et climatiques dans les passes de marchés.
- **Les événements du F3E** : les participant·e·s et partenaires des Suds répondent à des enjeux écologiques différents. Toutefois, le F3E explorera des pistes d'optimisation comme la régionalisation ou l'hybridation d'évènements.
- **La sensibilisation au sein du réseau** : elle sera poursuivie, sur le fond, sur les outils à mobiliser.

→ S'agissant du fonctionnement interne :

- **Une politique d'édition « bas carbone »** sera mise en place (format des livrables vidéo, audio ou écrit).
- **Une politique d'achats responsables** sera également mise en place, par exemple en privilégiant des achats reconditionnés pour le parc informatique.

4.4 Au cœur de la stratégie, les enjeux de la gouvernance

Au-delà du plan d'action, la prise en compte interne des enjeux climatiques et écologiques repose sur une démarche d'accompagnement au changement. Le F3E a conscience que le portage par sa gouvernance sera nécessaire. Cette démarche d'accompagnement reposera sur :

- **Un portage institutionnel sur le temps long.** Les modalités de portage, au niveau du CA et de la direction, pourraient être étudiées.
- **Une animation interne pérennisée**, permettant de suivre le plan d'actions ainsi que d'animer des débats qui seront nécessaires sur certains sujets plus sensibles.
- **Des temps de suivi collectifs**, afin notamment de maintenir une émulation interne et de guider le passage à l'action.

Le F3E prévoit également d'élargir la restitution de ce rapport à l'ensemble de son Conseil d'administration, ainsi qu'à l'ensemble des membres de son réseau.



Né en 1994, le F3E est un réseau apprenant d'acteurs et actrices de la solidarité et de la coopération internationales. Réseau multi-acteurs, il rassemble plus de 95 organisations françaises membres : ONG, collectivités territoriales, réseaux, fondations et syndicats.

Le F3E a pour but d'impulser une amélioration de la qualité des actions et des pratiques au sein du secteur de la coopération et de la solidarité internationales, au service d'un impact porteur de changement social. Pour cela, le F3E développe des activités de renforcement des capacités utiles à l'analyse et au partage des pratiques. Il contribue ainsi à l'agilité des organisations et aux débats stratégiques dans un environnement complexe et mouvant.

<https://reseauf3e.org/>



Avec le soutien de :

